

*Date de dépôt : 16 mai 2022*

## Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour davantage de concertation à l'OMP, pour le maintien des prestations et pour de meilleures conditions de travail pour le personnel et les remplaçant·es**

### Rapport de M. Jean-Marie Voumard

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des pétitions, lors de ses séances des 11 et 25 avril ainsi que du 9 mai 2022, a traité cette pétition, sous les présidences de MM. Jean Batou et Alexis Barbey.

Elle était assistée de M<sup>mes</sup> Nadia Salama et Tina Rodriguez, secrétaires scientifiques, et les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Que ces personnes soient ici remerciées de leur travail.

### Audition des pétitionnaires

- *M<sup>me</sup> Françoise Weber, Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)*
- *M<sup>me</sup> Francesca Marchesini, Société pédagogique genevoise (SPG)*
- *M<sup>me</sup> Anna Senghor, assistante sociale, OMP*

M<sup>me</sup> Weber prend la parole et mentionne que cette pétition a été lancée au cours de l'été 2021 en raison de sous-effectifs au sein de l'OMP qui affectaient et qui affectent toujours les prestations.

Elle ajoute que la question épineuse des remplaçants en grand nombre qui travaillent à l'OMP a en l'occurrence été soulevée dans ce cadre et elle estime qu'il y a lieu de réfléchir à une amélioration des conditions de travail de ces derniers. Elle signale que certains de ces remplaçants travaillent

régulièrement depuis dix ans et ne peuvent pas bénéficier pleinement d'une perte de gain en cas de maladie, en raison de leur statut. Elle ajoute que le manque de personnel entraîne un management problématique avec des réformes constantes qui se font la plupart du temps hors de toute consultation avec le terrain.

Elle précise qu'une grande partie du personnel est constituée d'enseignants spécialisés avec des règles et des directives spécifiques, le reste du personnel relevant du pan thérapeutique, technique et administratif, soumis quant à lui à d'autres règles. Elle rappelle que les besoins de l'éducation spécialisée ne font que s'accroître comme le démontrent les statistiques. Elle déclare que la situation en 2021 était donc particulièrement tendue, notamment en raison des réformes orientées vers un aspect pédagogique sans véritablement prendre en compte la dimension thérapeutique. Elle rappelle que l'OMP a maintenant dix ans et était géré à l'origine par un médecin, mais elle mentionne que l'aspect thérapeutique originel a largement disparu. Elle évoque ensuite la situation du foyer de Nancy qui voit une pléthore de remplaçants faisant office de personnel. Elle indique encore que 1500 personnes ont signé cette pétition, dont 80% du personnel de l'OMP.

M<sup>me</sup> Marchesini prend la parole à son tour et déclare que les revendications de la pétition portent sur trois thématiques, et en premier lieu une gestion RH complexe. Elle rappelle à cet égard que l'OMP est soumise depuis des années à des contraintes budgétaires, les budgets bouclés tardivement amenant la direction générale à prendre des décisions précipitées sans concertation. Elle ajoute que, en fin d'année scolaire, il est fréquent qu'une décision venant d'en haut intervienne, entraînant des situations difficiles et des souffrances chez les élèves dont l'OMP est censé s'occuper. Elle mentionne que c'est pour cela qu'un état des lieux a été demandé à l'égard des conditions de travail au sein de l'OMP, en précisant que le but n'est pas de fustiger la direction générale qui ne fait qu'appliquer les directives du département. Elle répète que c'est par manque de moyens que le personnel est contraint de travailler dans des conditions impossibles. Elle observe que le besoin de postes à l'OMP est immense, soit une centaine, et est sous-évalué année après année.

Elle déclare encore que l'OMP est soumis à des pressions qui ne font qu'augmenter, la Société pédagogique genevoise estimant pour sa part qu'il y a un problème général en termes de poste, notamment au sein de l'école primaire qui peine à répondre aux besoins des élèves. Elle signale ainsi que des élèves sont transférés de l'école primaire à l'OMP parce que l'institution ne parvient pas à les gérer. Elle déclare que les pétitionnaires s'inscrivent

donc en faux à propos des affirmations qui prétendent que l'OMP ne souffre pas d'un manque chronique de postes.

Elle évoque encore les remplaçants en indiquant que nombreux sont ces derniers qui occupent des postes. Elle rappelle en outre que la plupart des structures débutent l'année en sous-effectif, entraînant l'engagement de remplaçants en surnuméraire, ces derniers ne pouvant plus assurer de remplacements ponctuels. Elle signale encore que l'OMP a pris l'habitude de demander au personnel d'effectuer des tâches qui ne figurent pas dans les cahiers des charges ou qui ne sont pas rémunérées.

Elle déclare, une fois encore, que les décisions prises en catastrophe durant la seconde partie de l'année scolaire se font sans aucune consultation, ce qui représente un problème de fond puisque ces décisions sont déconnectées des réalités du terrain, des enfants et du personnel. Elle pense qu'il est important de rendre un peu de temps et de pouvoir d'action à l'OMP et à son personnel en consultant ce dernier.

M<sup>me</sup> Weber ajoute que la formation du personnel est un gros problème puisqu'il y a une pénurie à ce niveau. Elle précise que le personnel qui n'est pas complètement formé à son engagement parvient de moins en moins bien à développer ses compétences faute de formation continue.

M<sup>me</sup> Senghor prend la parole à son tour et déclare que les populations d'élèves de l'OMP nécessitent des compétences puisque les spécificités inhérentes à l'autisme impliquent des processus particuliers. Elle ajoute que des formations complémentaires sont ainsi fondamentales mais restent inexistantes faute de moyens.

Elle signale par ailleurs que les listes d'attente pour les évaluations d'enfants sont de six mois, ce qui est scandaleux tant à l'égard de ces enfants qui sont en souffrance que des collègues confrontés parfois à des dilemmes éthiques. Elle remarque que travailler dans ces conditions engendre en outre des conflits internes et elle estime qu'il est nécessaire de donner des moyens supplémentaires à l'OMP.

Elle déclare que la liste d'attente est également très importante pour les lieux de placement et elle rappelle que seuls deux foyers existent pour les enfants en grande difficulté. Elle indique avoir des enfants en attente depuis une année et n'avoir rien à leur proposer.

Un commissaire PLR déclare que la problématique lui semble très complexe. Il se demande alors quelles ont été les démarches entreprises auprès de la direction générale de l'OMP. Il mentionne être surpris que des représentants syndicaux passent par la commission des pétitions. Il se demande par ailleurs si les pétitionnaires peuvent donner un exemple de

décision catastrophique, ainsi qu'un exemple de l'une de ces tâches considérées comme impossibles. Il demande ensuite si le personnel est consulté pour l'application des décisions.

M<sup>me</sup> Marchesini rappelle qu'il a été décidé de déployer des équipes pluridisciplinaires, composées d'éducateurs spécialisés notamment, dans chaque institution. Elle observe toutefois qu'il y a trois ans, le 4 juillet, il a été annoncé que les membres de ces équipes seraient affectés à une autre fonction devant répondre à des attentes spécifiques dans les classes de l'enseignement régulier. Elle précise qu'il ne s'agit pas du même poste et elle remarque que ces personnes n'ont eu d'autre choix que d'accepter ou de démissionner. Elle ajoute que les mêmes personnes ont appris l'année passée que leur cahier des charges allait être profondément modifié, ce après la publication des postes vacants, et elle remarque que ces modifications ont à nouveau profondément changé leurs missions. Elle observe que le personnel a pris contact avec le DIP dans ce cadre pour éviter que de telles situations se reproduisent, mais elle mentionne que, chaque année, ces situations se renouvellent. Elle constate donc que le personnel de terrain n'est pas entendu malgré ses sollicitations.

Quant aux activités impossibles à assurer, elle mentionne que ces modifications successives qu'elle vient d'évoquer ne permettent pas d'assurer un travail stable auprès d'enfants en souffrance.

Elle ajoute que les enveloppes budgétaires ne permettent pas de gérer correctement les horaires du personnel, mais elle mentionne que c'est principalement la temporalité des décisions prises qui sont particulièrement problématiques. Elle indique ensuite que l'exemple du soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) est emblématique du manque de concertation, en rappelant que le nombre de périodes est réduit à 4 alors qu'il était de 8 précédemment, ce qui ne permet pas de maintenir un élève dans l'enseignement régulier. Elle indique que cette mesure est donc mal déployée, coûteuse et finalement inutile.

Une députée PDC déclare que l'augmentation du nombre d'enfants avec des besoins particuliers est exponentielle et les moyens largement insuffisants. Elle ajoute avoir entendu de la bouche de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta qu'il était nécessaire d'augmenter le nombre de foyers. Cela étant, elle remarque ne pas avoir entendu de solution de la part des pétitionnaires. Elle se demande encore à quel niveau se concentrent les problèmes. Elle déclare encore que les moyens financiers ne sont pas suffisants et qu'il est nécessaire d'avoir du personnel formé, et elle se demande comment faire.

M<sup>me</sup> Marchesini répond qu'il faudrait plus d'une heure pour évoquer les problèmes de l'OMP. Elle ajoute qu'il faudrait se demander quelles sont les raisons de la pénurie d'enseignants spécialisés. Elle rappelle que les personnes qui sortent de la formation et qui s'orientent dans l'enseignement régulier sont en classe 18, tout comme les enseignants spécialisés qui doivent suivre deux ans de formation supplémentaire pour travailler dans des conditions difficiles. Elle répète que ce sont les contraintes budgétaires auxquelles est soumis l'OMP qui engendrent une succession de problèmes et de démissions tant d'enseignants que de thérapeutes qui sont fatigués d'être maltraités. Elle signale par ailleurs que le personnel est actuellement terrifié faute de soutien, après l'épisode qui a touché le foyer de Mancy. Elle rappelle que la rupture de confiance avec la conseillère d'Etat est évidente et impacte de manière importante l'ensemble du personnel.

Cette députée demande ce qu'il faut penser de l'extériorisation des prestations.

M<sup>me</sup> Marchesini répond que cette alternative n'est pas acceptable, puisque cela revient à un aveu d'échec de la part de l'Etat.

Elle mentionne que le personnel de l'OMP est admirable, mais n'a pas les moyens de fonctionner.

Cette commissaire déclare que le problème relève donc de la direction générale de l'OMP.

M<sup>me</sup> Marchesini répond par la négative.

M<sup>me</sup> Weber mentionne que la pétition s'adresse tant à la direction générale qu'au politique, soit le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Elle répète que la dimension de prise en charge médico-thérapeutique n'est plus prédominante et elle mentionne que la pétition insiste sur cet aspect qui nécessite un choix politique. Elle ajoute que ce n'est pas aux syndicats d'apporter des solutions à de tels problèmes. Elle rappelle que des pistes de réflexion ont été esquissées, mais elle pense qu'il faut que ces pistes soient maintenant explorées. Elle répète que des remplaçants travaillent depuis dix ans et sont complètement intégrés, sans avoir les mêmes prestations que le personnel régulier. Elle observe que l'idée de mettre en place des remplaçants tournants a été évoquée et elle espère que la réflexion se poursuivra.

Une députée PDC entend que la direction ad interim est en train de consulter le personnel et les syndicats. Elle observe que la dimension médico-thérapeutique a été oubliée.

M<sup>me</sup> Weber ne sait pas si cet aspect a été oublié, mais elle déclare que le personnel ne comprend plus rien.

Un député PDC déclare avoir compris que le problème principal relève du manque de postes et de la formation. Il ajoute que le politique peut répondre à une partie de la problématique seulement et il pense que c'est le personnel qui doit proposer des solutions. Il se demande dès lors s'il existe des organes de concertation entre le personnel et la direction.

M<sup>me</sup> Weber répond que les instances de concertation existent, mais se réunissent très peu. Elle ajoute que le personnel n'a ainsi pas été consulté pour la mise en place des réformes successives. Elle pense qu'il est absolument nécessaire de renforcer cet organe de consultation.

M<sup>me</sup> Senghor ajoute que le personnel a largement signé cette pétition, car il ne se sent pas écouté. Elle précise que le personnel a proposé de nombreuses solutions pour répondre aux besoins, mais elle mentionne que la réponse a toujours été d'ordre budgétaire, le budget étant en l'occurrence insuffisant. Elle déclare que c'est la raison pour laquelle les pétitionnaires se sont tournés vers le Grand Conseil.

M<sup>me</sup> Marchesini mentionne que l'enveloppe de formation pour l'OMP est de 35 000 francs contre 3,5 millions dans l'enseignement primaire. Elle ajoute que la direction générale partage les avis de son personnel. Elle rappelle que l'enseignement régulier est également en manque de moyens, le budget du DIP étant largement insuffisant. Elle répète que, si les besoins explosent à l'école primaire, c'est parce que les situations ne sont pas traitées et se péjorent. Elle rappelle que l'école n'intervient en effet qu'en cas de crise, lorsqu'il est déjà trop tard. Elle rappelle également que les élèves genevois sont les moins chers de Suisse.

Un commissaire PDC demande quels sont les organes de concertation qui existent. Il demande s'il y a une consultation paritaire, ou une commission de consultation.

M<sup>me</sup> Marchesini répond que la commission paritaire B 5 10.04 est la commission « enseignants » qui parle des directives, et elle ne pense pas qu'il s'agisse d'un organe de consultation. Elle ajoute qu'il y a une seconde commission paritaire pour le personnel administratif et technique. Elle rappelle que les éducateurs relèvent du personnel administratif et ne sont pas soumis aux mêmes règlements que le personnel enseignant. Elle précise qu'il n'y a pas d'organe régulier de consultation avec les parents.

Un député UDC déclare que cette pétition comporte deux aspects qui se mélangent, soit la gestion de l'institution et les moyens qui lui sont attribués. Il observe que les termes, comme « maltraitance », sont très forts, et il demande depuis quand date le constat établi par les pétitionnaires.

M<sup>me</sup> Marchesini répond que les problèmes datent de plusieurs années, soit une dizaine d'années, et elle mentionne que l'OMP n'a jamais été autant séparée de l'enseignement régulier depuis l'introduction de l'école inclusive.

Elle ajoute que passer de l'enseignement régulier à l'enseignement spécialisé est devenu très compliqué, ce qui génère de nombreux problèmes de collaboration. Elle pense, cela étant, que la situation a été exacerbée depuis la pandémie.

M<sup>me</sup> Weber déclare que l'OMP a toujours été dans une situation compliquée puisqu'elle est à la jonction de plusieurs domaines. Elle rappelle que plusieurs rapports ont été réalisés. Elle ajoute que l'école inclusive n'a fait que complexifier plus avant la situation.

M<sup>me</sup> Marchesini pense que l'inflation des besoins joue également un rôle fondamental, l'OMP devant prendre en charge de plus en plus d'élèves.

Le président demande si l'explosion du nombre d'enfants en difficulté a une raison. Il remarque que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta estime que de plus en plus de grands prématurés s'en tirent mais connaissent une enfance compliquée. Il ajoute avoir été contacté par des parents d'élève d'origine italienne dont la fille serait, selon eux, prise en charge par l'école publique en Italie alors qu'à Genève elle est orientée vers un foyer. Il observe par ailleurs que les heures distribuées aux enseignants spécialisés semblent octroyées de manière arbitraire.

M<sup>me</sup> Senghor déclare que c'est la première fois qu'elle entend l'argument des enfants prématurés. Elle déclare que les enfants qui n'ont pas été suffisamment sociabilisés en crèche et élevés par des écrans intègrent l'école ordinaire avec des retards de développement conséquents. Elle ajoute que l'enseignement ne pourra pas gérer seul ces enfants qui sont donc envoyés à l'OMP. Elle signale ensuite que les enfants rois dont l'éducation n'est pas conforme aux normes sociales sont également envoyés en thérapie. Elle observe que les enfants de l'immigration qui ne parlent pas le français sont aussi envoyés à l'OMP. Elle signale que les troubles du spectre autistique ont également largement augmenté, notamment en raison de l'utilisation abusive des écrans. Elle signale qu'une autre population est celle des enfants ayant des carences affectives.

M<sup>me</sup> Marchesini déclare que les effectifs de classe dans l'enseignement primaire ont augmenté avec 25 enfants par classe.

Elle ajoute que l'école est de plus en plus normative avec l'introduction d'HarmoS, et elle estime que le système s'est rigidifié avec en outre l'introduction du mercredi matin. Elle mentionne que le système est en définitive devenu maltraitant. Elle déclare qu'il est urgent de réfléchir à ces

aspects et elle remarque que ce sont finalement les enfants qui ont des troubles cognitifs qui restent dans les classes régulières, alors que les enfants qui n'ont pas de problème scolaire mais qui font preuve de comportements difficiles sont placés à l'OMP. Elle rappelle que, dans les pays qui ont adopté l'école inclusive, les enfants sont encadrés complètement par des enseignants spécialisés. Elle rappelle en outre que les enfants placés dans l'enseignement spécialisé ont moins de chances d'obtenir un diplôme, entraînant un refus des parents qui ne veulent pas que leur enfant soit placé. Elle rappelle que, si la loi sur l'école inclusive a été votée, tel n'a pas été le cas du budget.

Un député UDC se déclare étonné par cette dernière affirmation. Il pense que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta n'a pas osé demander le budget pour la mise en place de l'école inclusive qui est impossible à mettre en œuvre et qui se révèle être une erreur.

M<sup>me</sup> Marchesini répond qu'il faut questionner l'ensemble du projet de l'école. Elle ajoute qu'il faut savoir si l'école doit être inclusive pour tout le monde, ou s'il est préférable d'exclure certains élèves. Elle pense que, si l'école inclusive est possible, elle demande une volonté politique.

### **Audition du département**

- *M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP*
- *M<sup>me</sup> Paola Marchesini, secrétaire générale, DIP*

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta prend la parole et rappelle qu'une sous-commission de la commission de contrôle de gestion travaille sur le sujet, et elle précise qu'elle ne pourra donc pas aborder l'ensemble des points. Elle observe ensuite que cette pétition a été déposée le 9 novembre dernier, mais fait suite à une assemblée du personnel qui date du 6 septembre 2021, soit avant que les articles portant sur Mancy soient parus dans la presse. Elle évoque alors le contenu de la pétition et propose de revenir sur l'historique de l'OMP.

Elle rappelle que l'OMP est né en 2010 suite à un certain nombre de constats qui sont encore vrais de nos jours.

Elle mentionne que des questions budgétaires et organisationnelles étaient à la base des problèmes que le service médico-pédagogique rencontrait, ainsi que la mise en œuvre de la loi fédérale et de son règlement avec, en outre, l'accord intercantonal dans le domaine. Elle précise que M. Beer avait ainsi demandé des audits sur le fonctionnement du service médico-pédagogique. Elle ajoute que, à l'issue de ces mandats, il avait été constaté que des dysfonctionnements existaient, raison pour laquelle l'office

médico-pédagogique avait été créé pour pallier ces problèmes, à budget constant. Elle déclare que les constats qui avaient été établis à l'époque demeurent une réalité de nos jours, malheureusement. Elle signale que, suite à la création de l'OMP, différents audits ont été mandatés avec une analyse de la directrice des RH notamment.

Elle remarque ensuite que, en 2018, elle a mandaté une nouvelle enquête suivie en 2021 d'un second audit. Elle précise que 154 constats ont été alors établis dont 60 sont encore ouverts à présent. Elle mentionne que la direction générale ad interim, qui est en place depuis avant les fêtes de Noël, a établi quant à elle plusieurs bilans, constatant : un manque de cadres au niveau des cahiers des charges, un manque d'expertise et d'expérience ainsi que des taux d'encadrement insuffisants dans certaines structures et des rôles mal définis, tout comme un manque de partenariat avec les parents. Elle signale encore que les listes d'attente pour les consultations sont de plus de trois mois. Elle observe encore un manque de gouvernance de proximité. Elle rappelle à ce propos que l'OMP gère une centaine de microstructures dont les directeurs sont éloignés du terrain puisqu'ils gèrent plusieurs structures. Elle déclare que les collaborateurs de terrain ne connaissent pas forcément leur directeur, les dispositifs et leurs moyens étant également mal connus sous l'angle de la gouvernance. Elle signale encore que la collaboration entre les secteurs médical et éducatif est trop restreinte.

Elle signale par ailleurs, sous l'angle RH, que le nombre d'absences pour maladie est en hausse avec un turn-over qui augmente. Elle ajoute que l'on constate un manque de formation continue spécifique au lieu, des temps de travail qui ne sont pas standardisés entraînant des inégalités de traitement au sein du personnel. Elle ajoute que les remplacements sont problématiques avec de fortes tensions entre la DG et les syndicats et une perte de repères et de confiance avec les directions.

Quant aux infrastructures, elle observe qu'elles sont parfois désuètes avec des problèmes de sécurité et un manque de vision sur l'architecture nécessaire aux besoins spécifiques du domaine. Elle précise que le manque de locaux est à cet égard patent.

Elle en revient à la pétition et mentionne qu'un certain nombre d'éléments qui sont évoqués au sein de ce texte sont justes et méritent d'être examinés. Elle déclare que la direction générale ad interim de l'OMP a depuis lors rencontré à plusieurs reprises la commission du personnel et les représentants du syndicat, et elle explique qu'une liste de problèmes a été réalisée avec un tableau de suivi destiné à évaluer les améliorations.

Elle déclare cela étant que la direction générale ad interim a demandé quels interlocuteurs étaient concernés par ces différents problèmes et elle mentionne que ce point de discussion a été reporté au mois de juin. Elle déclare encore que la stratégie corrective à court terme prévoit de travailler sur les quatre thématiques, soit les cahiers des charges, les projets institutionnels, les taux d'encadrement des élèves et un renforcement de la communication entre les professionnels et les parents.

Elle mentionne également que la gouvernance est en train d'être revue avec une correction du rôle des encadrements. Quant à l'axe RH, un travail sur la protection du personnel, la formation continue et l'équité de traitement est en cours. Elle déclare encore qu'un projet a été lancé sur les infrastructures avec une vision à long terme dans le but d'améliorer la situation. Elle observe qu'un certain nombre de mesures vont nécessiter des moyens, et notamment des postes, afin de diminuer le temps d'attente pour les consultations. Elle ajoute que les taux d'encadrement devront également être revus à la hausse et elle mentionne que le Conseil d'Etat reviendra devant le parlement avec une demande de crédit supplémentaire avant l'été.

Elle explique encore que le dialogue avec les subventionnés a été renforcé, puisque c'est l'OMP qui prend jusqu'à présent en charge les augmentations d'effectifs et elle estime que les fondations privées doivent également prendre en charge un certain nombre de besoins.

Un député PLR déclare être étonné qu'une pétition de cette nature soit déposée devant la commission, alors que ces problèmes devraient être réglés entre employeur et employés.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que la direction générale de l'OMP voyait régulièrement les syndicats tout comme elle-même, et elle déclare que les contacts étaient donc existants. Mais elle mentionne qu'une goutte d'eau a fait déborder le vase, soit des décisions prises en juin 2021 portant sur les cahiers des charges des responsables pédagogiques, décisions maladroites qui ont mobilisé le personnel.

Le président observe que la magistrate reconnaît qu'il y a une série de problèmes au sein de l'OMP et il demande si elle accepte l'idée que cette pétition soit renvoyée au Conseil d'Etat pour que ce dernier donne une réponse circonstanciée.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que des mesures urgentes doivent être prises, mais elle mentionne que, vu l'ampleur de la tâche, il n'est pas possible de les mettre en œuvre en trois semaines. Cela étant, elle déclare que le plus inquiétant relève des problèmes que rencontre l'OMP et qui étaient les mêmes avant sa création. Elle ajoute que l'augmentation des effectifs est

également une source d'inquiétude importante puisque, entre 2010 et 2020, les effectifs de l'OMP ont vu une hausse de 15%, et 5% de plus chaque année entre 2020 et 2025, soit 20%. Elle répète que l'OMP est une structure administrative qui a été créée à part dans une période durant laquelle les troubles explosaient, et elle estime que rien n'a été réglé.

Un commissaire S demande si des prestations pourraient être externalisées.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'il est question du secteur subventionné. Elle mentionne que le canton ne peut pas faire face seul à l'augmentation du nombre de cas. Elle observe que la tendance dans le canton de Vaud est inverse avec une intégration des cas les moins lourds dans les classes. Elle ajoute que Genève a choisi d'intégrer tous les cas et elle mentionne qu'il est nécessaire de répartir les forces pour y parvenir. Elle répète qu'il est question de 100 élèves de plus chaque année, ce qui est très lourd. Elle rappelle en outre que les processus de l'Etat sont lourds et nécessitent du temps alors que le secteur privé est plus réactif.

Elle précise que l'idée est certes d'augmenter les moyens de l'OMP, mais que les fondations prennent également leur part. Elle ajoute que ces éléments doivent être discutés avec le DSPS et le DCS et elle mentionne qu'il est nécessaire de régler les problèmes les uns après les autres.

Le président demande si cette explosion des difficultés rencontrées par les enfants à l'école a fait l'objet d'une étude pour en déterminer les causes et les combattre en amont.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta déclare que les causes sont multiples, elles sont environnementales avec des pesticides et des microplastiques très vraisemblablement, mais il y a aussi une précarité sociale et éducative dans certaines familles qui ne savent plus comment faire avec des enfants explosifs âgés de 4 ans, sans compter le recours aux écrans de manière trop fréquente. Elle pense que le COVID a également joué un rôle. Cela étant, elle ne pense pas que le DIP puisse faire cette analyse, mais elle déclare que ces constats sont enregistrés ailleurs. Elle observe que les enseignants de la Golette n'ont jamais vu autant de problèmes qu'au cours de ces deux dernières années. Elle explique que ces enseignants donnaient comme exemple un enfant de 5 ans qui ne savait pas ce qu'était une vache. Elle ajoute que certains enfants ne savent tout simplement pas se comporter avec les autres enfants. Et elle remarque que ces mêmes enseignants estiment que des enfants de ce type doivent être placés dans l'éducation spécialisée. Elle pense qu'il se passe quelque chose dans la société qui est plus accentuée en ville. Elle ne sait pas qui pourrait mener à bien une telle étude, notamment

sur les microplastiques et les pesticides, sujets qui dépassent le DIP. Elle pense que ce dernier peut essayer de repérer en amont les enfants qui vont présenter des problèmes.

Le président pense qu'un document faisant état de ces différents problèmes constituerait un élément important pour les députés lorsque ces derniers devront se pencher sur la problématique.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta retient cette proposition. Cela étant, elle précise que le Conseil d'Etat a préparé une note il y a une année destinée à la Commission des finances et à la Commission de l'enseignement, une note qui permet d'avoir quelques idées sur la situation.

Le président en prend note. Il pense que ce document pourrait être utile.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que les crèches ne sont pas obligatoires. Elle rappelle du reste que le nombre de places est insuffisant. Elle ajoute que des enfants issus de nombreuses familles étrangères ne fréquentent pas les crèches pour des questions culturelles. Elle évoque ensuite l'éducation précoce spécialisée avec un accompagnement réalisé en famille qui peut se poursuivre jusqu'à l'âge de 6 ans, et elle déclare que le DIP a constaté une explosion du nombre de cas pris en charge par l'éducation précoce spécialisée. Elle pense que c'est un travail qui pourrait être réalisé au niveau des communes.

M<sup>me</sup> Marchesini ajoute qu'il y a des projets d'analyse qui sont en cours, notamment avec l'université qui travaille sur des projets pilotes au sein des crèches sur la stimulation du développement du langage chez les enfants les plus jeunes (PAM). Elle mentionne qu'elle attend les résultats de cette analyse qui se poursuit à Vernier et qui a débuté il y a trois ans, mais elle mentionne qu'une analyse scientifiquement fondée nécessite du temps. Elle déclare que de nombreux travaux sont en cours, avec également des analyses croisées intercantoniales dont les résultats impliquent des délais.

Un député S déclare que la pétition est issue des syndicats et il aimerait savoir ce que la magistrate pense du recours à une pétition de la part de ces personnes. Il signale encore que le nombre de signatures est élevé.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond ne pas avoir à se prononcer sur cette question, mais elle sait qu'il y a eu un conflit à l'interne de l'OMP sur la désignation au sein de la commission du personnel. Elle préfère pour sa part le dialogue social, et elle répète que cette pétition est le résultat d'une goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Un député UDC demande comment le département a analysé l'étude menée par l'Université de Zurich qui démontre qu'un lien existe entre les enfants qui ont fréquenté les crèches et les comportements négatifs que ces

enfants développent ultérieurement. Il précise que ce sujet a été évoqué dans un article de la Tribune de Genève du 18 avril 2022.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta n'a pas connaissance de cette étude. Elle ajoute ne pas avoir dit qu'il fallait aller en crèche pour que les enfants évitent les problèmes. Elle mentionne que, si le petit enfant est dans un milieu qui lui donne toute l'attention requise et le stimule, il n'y a pas de problème. Cas échéant, elle déclare qu'un écart se creuse inévitablement. Elle mentionne toutefois qu'elle se renseignera sur cette étude.

### **Débat interne**

L'ensemble des groupes politiques présents à cette commission prend la parole et s'exprime pour le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

### ***Vote***

Le président passe au vote du renvoi de la P 2139 au Conseil d'Etat :

Oui : 15 (4 PLR, 3 S, 1 EAG, 1 UDC, 2 PDC, 2 Ve, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

***La P 2139 est renvoyée au Conseil d'Etat à l'unanimité.***

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission vous demande de suivre sa décision, prise à l'unanimité, soit le renvoi au Conseil d'Etat.

## Pétition (2139-A)

**pour davantage de concertation à l'OMP, pour le maintien des prestations et pour de meilleures conditions de travail pour le personnel et les remplaçant-es**

Mesdames et  
Messieurs les député·es,

L'augmentation récente et l'accélération de décisions managériales unilatérales et arbitraires de la DGOMP ont conduit la commission du personnel, le SIT et la SPG à convoquer une assemblée du personnel le 6 septembre 2021 qui a adopté à l'unanimité cette pétition.

### Considérant

- **la forte dégradation des prestations** offertes aux enfants et jeunes les plus fragiles du canton (délais d'attente de plusieurs mois pour les prises en charge, etc.) ;
- **une dégradation de l'intrication médico-pédagogique** de l'office qui participe au sentiment de démantèlement d'une structure unique en Suisse qui fait pourtant ses preuves depuis des années ;
- la nécessité de **clarifier les missions de l'OMP** et les prestations médico-thérapeutiques, pédagogiques et éducatives pour développer une école qui a les moyens de mettre en œuvre la politique publique d'une l'école vraiment inclusive ;
- le **déficit budgétaire** auquel l'OMP doit faire face depuis maintenant des années et l'**attribution des ressources tardives** qui soumet l'office à des contraintes organisationnelles et temporelles inacceptables, affectant directement la qualité des prestations et les conditions de travail ;
- **la multiplication des réformes menées à l'OMP, le plus souvent sans concertation**, qui affectent la mise en œuvre et la qualité des prestations (décisions prises dans l'urgence alors qu'on parle d'un public dont il faut prendre soin), entraînant des prises en charge difficiles des jeunes dans certaines structures, péjorées par le manque de moyens ;

- **les méthodes RH douteuses** (annonces tardives des modifications de conditions de travail, information lacunaire des droits, manque de transparence, pressions exercées sur des collaborateur·trices voire menaces et chantages par certaines hiérarchies, etc.) ;
- le nombre extraordinaire de **remplaçant·es OMP (350) aux conditions de travail extrêmement précaires**, aux droits quasi inexistantes, alors que ces personnes sont nécessaires au bon fonctionnement des prestations ;
- la **maltraitance institutionnelle** du personnel, un taux de départ inquiétant, un manque de soutien,

**le personnel de l'OMP et leurs collègues solidaires du DIP, ci-dessous signataires, revendiquent :**

- une direction générale transparente, en phase avec les missions éducatives et de soins de l'OMP ;
- un renforcement du pôle médico-thérapeutique à la direction générale de l'OMP ;
- une concertation, telle que prévue par le règlement, de la commission du personnel et des syndicats pour tout ce qui concerne les conditions de travail et l'amélioration de la prise en charge de prestations ;
- un état des lieux – confié à un organe externe – des conditions et du climat de travail au sein de l'OMP ;
- un état des lieux des types de remplacements existants à l'OMP, la création d'un groupe de travail paritaire pour analyser cet état des lieux, une amélioration des conditions de travail des remplaçant·es (cahiers des charges, règles salariales égalitaires, amélioration des droits à la couverture maladie/accident et maternité, application du droit au certificat de travail) et la constitution d'un pool de remplaçant·es ;
- une clarification et un calcul des horaires de l'ensemble des collaborateur·trices, y compris des remplaçant·es, en respectant le cahier des charges de chacune ;
- que chaque membre du personnel soit rémunéré pour la mission effectuée (réfèrent de CLI, encadrement des repas, remplacements, etc.) ;
- la défense de moyens supplémentaires pour le soutien spécifique des enfants et des jeunes pris en charge par l'OMP ;
- des moyens supplémentaires pour les consultations afin de répondre proportionnellement à l'augmentation des jeunes pris en charge ;

- la mise sur pied d’assises de l’éducation spécialisée et de l’école inclusive, qui permettent d’entendre les avis du terrain et de définir les missions de l’OMP ;
- une attribution des ressources priorisées permettant d’anticiper et de travailler dans des délais acceptables pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des jeunes confiés à l’OMP.

*N.B. 1377 signatures*

SIT

Syndicat interprofessionnel de  
travailleuses et travailleurs

M<sup>me</sup> Françoise Weber

Rue Chaudronniers 16

1204 Genève

SPG

Société pédagogique genevoise

M<sup>me</sup> Francesca Marchesini

Bd Georges-Favon 14

1204 Genève